

Depuis quinze années qu'il est au Canada, voué cœur et âme aux intérêts spirituels et intellectuels de l'intéressante population acadienne des provinces maritimes, Monseigneur Blanche consacrera désormais ses talents et son énergie à cette partie de la famille acadienne qui forme presque exclusivement la population de son Vicariat. L'esprit de foi, la soumission, la piété des pieux fidèles dont nous gardons toujours un si bon souvenir, feront la consécration du nouveau Pasteur, en répondant au zèle ardent et au dévouement sans borne de celui qui vient au nom du Seigneur conduire ces âmes dans la voie du salut. Nous souhaitons longue vie, succès et bonheur à Monseigneur Blanche dans l'accomplissement de ses hautes fonctions.

Le Chemin de la Croix fait en public

Dans sa Circulaire du 7 octobre courant, Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, faisait connaître à son clergé la réponse donnée par la S. C. de la Propagande, le 20 mars 1905, à un doute que Sa Grandeur avait proposé sur la manière de faire le Chemin de la Croix en public.

D'après cette décision, pour gagner les indulgences, il est requis que le prêtre, *accompagné de deux clercs ou deux chantres*, parcoure les stations du chemin de la Croix. C'est une erreur de croire qu'il suffit au prêtre seul de parcourir les stations en récitant les prières.

Pour les communautés de femmes et de frères, lorsqu'on y fait le Chemin de la Croix sans prêtre, un indult de la S. C. des Indulgences, du 7 mai 1902, leur permet de gagner les indulgences, sans que celui ou celle qui parcourt les stations, en récitant les prières, soit accompagné comme ci-dessus.

Les prières du mois d'octobre

En réponse à une question posée le 2 novembre 1898, par Mgr l'évêque de Sherbrooke, la S. C. de la Propagande a décidé, par décret du 7 décembre 1898, que les prières du Mois du Rosaire doivent se terminer le 2 novembre *inclusivement*.